

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

### Séance du 5 juillet 2022

Délibération  
n°140-2022  
Point 4.10.6

#### Point 4.10.6 de l'ordre du jour

**Tarification 2022-2023 d'accès au Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le produit de la CVEC mis en place par la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) permet à l'Université de prendre en charge le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) par les publics en formation initiale

En dehors des situations couvertes par la CVEC, ou des dispositifs spécifiques prévus par de nouveaux accords-cadres, le tarif étudiant pour les établissements sous convention est de **25 euros** (TNS, UHA) ou **40 euros** (ERAGE).

Pour information :

- Personnel Unistra catégorie C :
  - Sans aide du SPACS : **40 euros** ;
  - Avec aide du SPACS : **20 euros**.
- Personnel Unistra catégorie B et A:
  - Sans aide du SPACS : **50 euros** ;
  - Avec aide du SPACS : **35 euros**.
- Personnel des établissements sous convention<sup>1</sup> catégorie C :
  - **50 euros**.
- Personnel des établissements sous convention catégorie B ou A :
  - **60 euros**.
- ALUMNI (dans la limite des capacités d'accueil)
  - **60 euros**.

Le 14 juin 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 23 voix pour.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification 2022-2023 d'accès au Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).

<sup>1</sup> Etablissements sous convention : INSA, ENGEES, ENSAS, BNU, CANOPE, CNRS, CROUS, DRJSCS, ERAGE, HEAR, UHA, TNS, INSERM

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valerie GIBERT".